

Ford Aquitaine Industries : les conditions de la revitalisation validées hier à la préfecture

Par Jean-Philippe Déjean | 22/10/2019, 12:26 | 891 mots



Malgré tous leurs efforts les salariés n'ont pas pu empêcher la fermeture de l'usine Ford Aquitaine Industries. (Crédits : Agence Appa)

Le dossier de Ford Aquitaine Industries, à Blanquefort (Gironde/Bordeaux Métropole), entre dans une nouvelle phase qui sera celle de la revitalisation du site. L'ultime réunion sur le protocole d'accord organisant la suite de l'activité de l'usine Ford Aquitaine Industries s'est tenue hier à la préfecture de la Gironde, pendant que la CGT manifestait à l'extérieur.

Le protocole d'accord sur la revitalisation du site industriel de Ford Aquitaine Industries (FAI), en lieu et place de l'usine qui va être rasée, a été entériné - après avoir été avalisé par les collectivités concernées - ce lundi 21 octobre à la préfecture de la Gironde à Bordeaux. Lors d'un comité de suivi auxquels ont participé, en plus de la préfète Fabienne Buccio, des représentants de la direction de Ford Aquitaine Industries, des syndicats (CGT, CFTC, CFE-CGC) et les élus concernés : Benoit Simian, député de la Gironde, Patrick Bobet, président de Bordeaux Métropole, Christine Bost, 1^{er} vice-présidente du Conseil départemental de la Gironde, et Francis Wilsius, conseiller régional représentant le président de Région Alain Rousset.

Cet ultime feu vert valide les conditions de la cessation de toute activité de Ford sur le site. Ce qui n'empêche pas que l'action menée en justice par la CGT de FAI contre cette fermeture ne soit pas encore épuisée, puisque le syndicat veut se pourvoir en cassation.

L'apport par Ford d'une enveloppe de 18 M€ pour la reconversion du site, ramenée à 14 M€ en contrepartie de la cession aux collectivités des 13 hectares du terrain dit des circuits, est validé. De même que le plan général concernant la démolition des bâtiments de l'usine, la dépollution du site et sa remise en état. Le tout devant être achevé d'ici fin 2024.

Suppressions d'emplois : un impact induit assez flou

Validée aussi, la cession par Ford de certaines des machines de l'usine au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, pour la formation des apprentis. Sachant que le constructeur automobile en a rapatrié certaines cet été à son siège social européen de Cologne. Dans le protocole encore, élus des collectivités concernées et services de l'Etat s'engagent à n'intenter aucune action juridique contre Ford. Si Bordeaux Métropole conserve le droit de préempter des terrains de l'ancienne usine, qui restent la propriété de Ford, le constructeur automobile américain pourra ne pas vendre s'il juge la somme proposée insuffisante. Enfin d'ici le 31 octobre doit être signée la convention qui va exclusivement porter sur la revitalisation du site.

L'impact sur l'économie locale de la fermeture de l'usine et de la suppression de 849 emplois (dont 826 en Gironde) est un peu flou. Selon les calculs présentés, qui reposent sur l'addition des pertes de revenus, les pertes fiscales et salariales, cette fermeture génèrerait la suppression induite de 686 à 909 équivalents emplois. Sachant que ce calcul ne retient que les 601 salariés de FAI qui ont été licenciés et ne comptabilise pas notamment les 248 départs en préretraite. La CGT, qui présente un compte rendu de la réunion, évoque le ratio d'un emploi de Ford supprimé pour 1,71 emploi induit perdu avancé selon les normes de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), mais d'un emploi Ford perdu pour 2,23 induits perdus selon le cabinet Géris. Au final un total de 1.300 emplois perdus à été retenu, soit 601 licenciés de chez FAI, 55 emplois affectés chez les fournisseurs de FAI, auxquels s'ajoutent 686 emplois induits perdus. Assez loin des 2.106 emplois perdus selon la méthode de calcul de l'Insee (1.450 + 601 + 55) et des 2.547 selon Géris (1.891 + 601 + 55).

Les élus estiment que Ford a joué le jeu

Jean-Luc Gassies, représentant la CFTC de FAI, voit dans cette fermeture une catastrophe sociale et espère que l'argent laissé par Ford sera bien utilisé. Tout en faisant savoir que 14 à 18 M€ c'est peu par rapport à l'activité de FAI et aux investissements réalisés ailleurs par le groupe américain. La CGT estime que le calcul présenté est très sous-évalué, d'abord parce que la centrale estime que, depuis le retour de Ford à Blanquefort en 2011, près de 1.000 emplois directs ont été perdus. Ensuite parce que la centrale juge que compter 601 emplois perdus ne correspond pas à la réalité. Un sentiment de sous-évaluation qui trouve écho chez les représentants du Département, Christine Bost, et de la Région, Francis Wilsius.

Pour autant, les élus tombent tous d'accord pour dire que globalement Ford "a donné aux collectivités plus qu'il n'a reçu". Ancien ouvrier de FAI, figure de proue du combat contre la fermeture de 2008-2009, Francis Wilsius souligne qu'il regrette l'arrêt de l'activité. Il déplore en particulier que la loi Florange n'aille pas aussi loin qu'elle le devrait en obligeant non seulement les grosses entreprises qui veulent fermer un site à trouver un repreneur -comme maintenant- mais aussi à s'engager dans la poursuite d'activité. Comme Patrick Bobet il se montre toutefois optimiste et croit en l'objectif régional de recréer 1.500 emplois sur le site. Pour finir, la préfète Fabienne Buccio précise que ce dossier Ford Aquitaine Industries n'est pas encore refermé. La signature du protocole va

en effet précéder l'activation de la convention de revitalisation qui va décider de l'utilisation des fonds laissés par Ford. De nouvelles réunions auront bientôt lieu dans ce cadre. Avec par exemple le projet de consacrer 8,7 M€ à la création de 2.100 emplois. Fabienne Buccio laisse également entendre que tant qu'il y aura des salariés sans emploi Ford pourrait avoir des comptes à rendre.